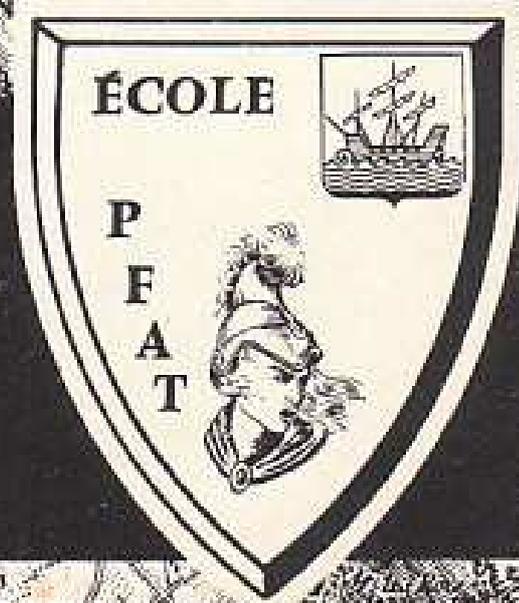




**L'ÉCOLE
DES
PERSONNELS
FÉMININS
DE
L'ARMÉE DE TERRE**



SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : L'ÉCOLE DES P.F.A.T.

- Historique.
- Plan de L'É.P.F.A.T.
- Organigramme.
- La Caserne Duquesne.

2^{ème} PARTIE : LA VIE DE L'ÉCOLE

- Travail.
- Emploi du temps de vos journées.
- Discipline.
- Problèmes administratifs.
- Problèmes sociaux.
- Les distractions.

3^{ème} PARTIE : LA GARNISON.

- Votre ville de garnison.
- Plan de DIEPPE (P.M.).

VOTRE ECOLE

HISTORIQUE

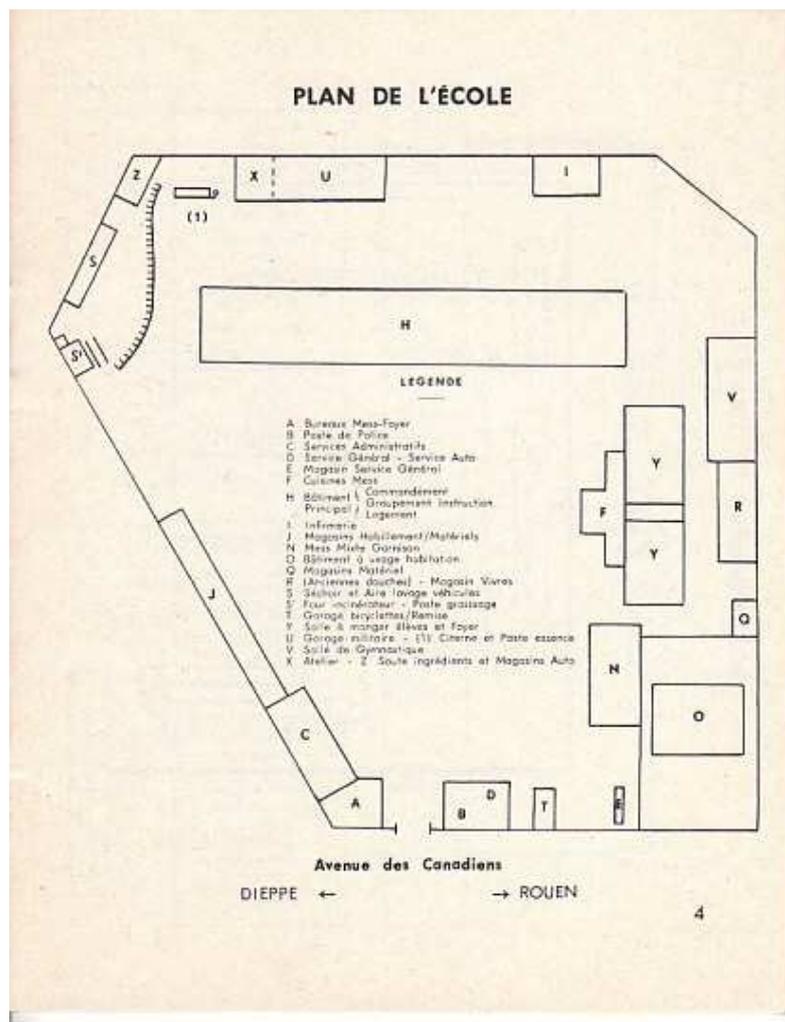
C'est par la décision ministérielle du 27 février 1953 que le Secrétaire d'Etat à la Guerre a décidé la création d'un Centre d'Instruction du Personnel Féminin de l'Armée de Terre.

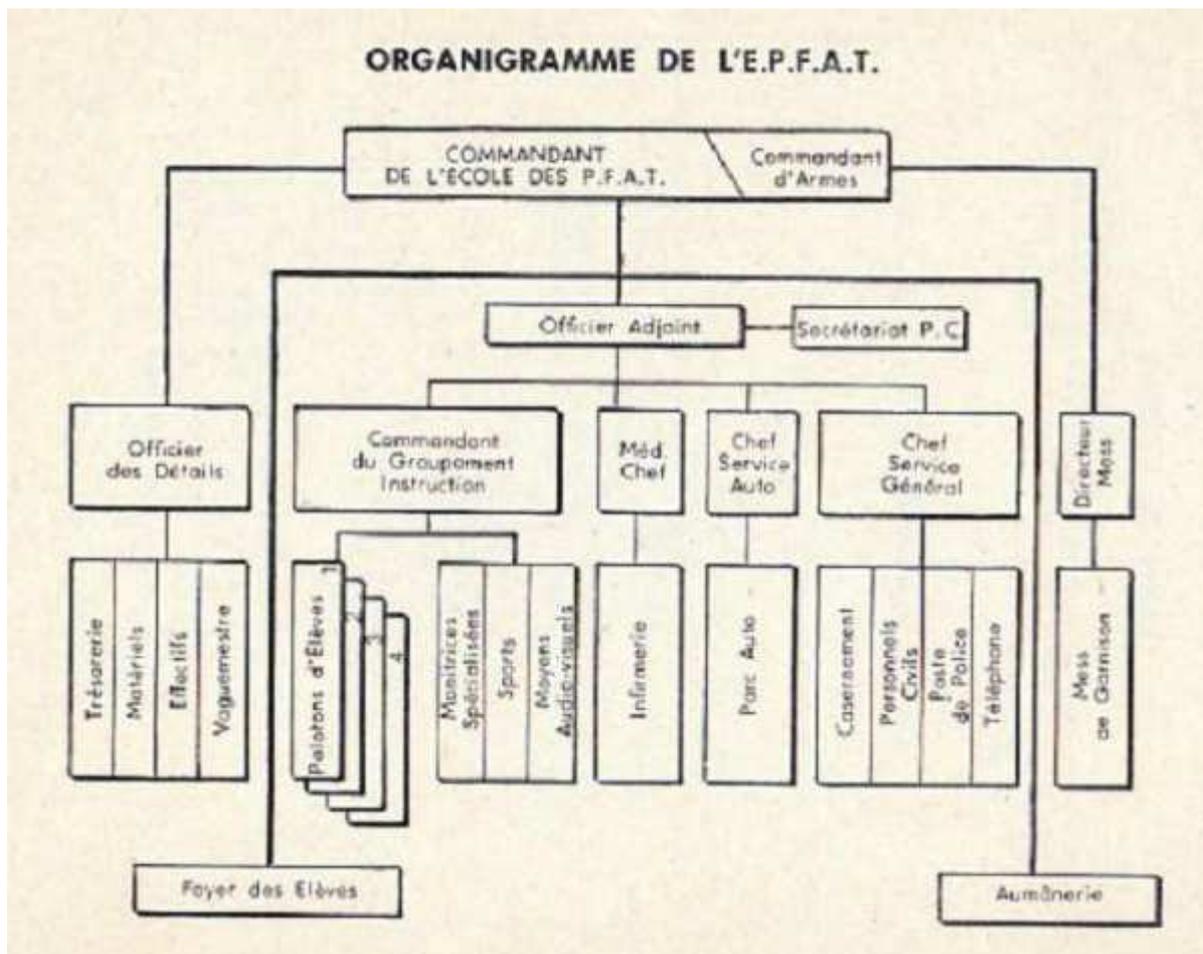
Ce centre qui devait fonctionner à partir du 1^{er} mai à la caserne DUQUESNE, à Dieppe, à ouvert ses portes le 1^{er} juillet 1953.

Le CI/P.F.A.T. est devenu Ecole des P.F.A.T. le 1^{er} octobre 1959.

L' Ecole est prévue pour recevoir un maximum de 200 stagiaires des cadres de :

- Etat-Major,
- Recrutement,
- Transmissions,
- Matériels,
- Mécanographie.





LA CASERNE DUQUESNE

La caserne DUQUESNE a été construite dans les années 1883 – 1884.

Avant la guerre de 1939 – 1940, elle abritait un bataillon du 39^{ème} Régiment d'Infanterie, actuellement stationné à Rouen.

Après l'occupation allemande, jusqu'en 1945, elle a servi de casernement au 6^{ème} Régiment de Tirailleurs marocains, puis, en 1946, au Service de déminage de la Marine.

De 1947 à 1949, ses murs reçoivent une colonie de vacances de la ville de Rouen.

En 1949, elle reprend sa vocation militaire et accueille le 8^{ème} Bataillon d'Infanterie.

Enfin , 1953 voit s'ouvrir le Centre d'Instruction des Personnels Féminins de l'Armée de Terre.

LA VIE DE L'ECOLE

LE TRAVAIL

Vous êtes toutes ici pour préparer le **Certificat Élémentaire de Connaissances militaires** qui sanctionnera la première partie de votre stage.

Les élèves des Cadres des Transmissions, Mécanographie et Matériel quitteront alors l'Ecole pour aller préparer, soit à l'Ecole des Transmissions à Montargis, soit au centre de la Mécanographie René-Carmille, à Paris, soit à l'établissement du Matériel à Montauban, le **Certificat de Spécialité**.

L'obtention de ces deux certificats est nécessaire pour avoir le **Certificat d'Aptitude Technique**.

Nous attirons votre attention sur le fait que le C.A.T. est la condition sine qua non de votre maintien dans l'Armée.

En cas d'échec à l'un ou à l'autre des examens, une session de repêchage est prévue à l'E.P.F.A.T. L'échec successif aux deux examens entraîne la résiliation du contrat.

L'EMPLOI DU TEMPS

Pour arriver au succès dans les meilleures conditions possibles, l'emploi du temps de vos journées a été judicieusement étudié. Pour permettre d'ailleurs une meilleure répartition et des cours et des moments de détente, deux emplois du temps sont prévus : pour l'hiver et pour la belle saison.

Voici quel en est le profil :

HIVER	ETE
6h45 : Réveil, Culture physique.	6h30 : Réveil, Culture physique.
8h30 : Petit déjeuner	8h00 : Petit déjeuner
9h00 – 11h00 : Cours.	8h30 – 11h30 : Cours.
11h15 : Rapport des Elèves.	11h45 Déjeuner.
11h45 Déjeuner.	13h30 – 16h30 : Cours.
14h00 – 18h00 : Cours.	16h30 : Rapport des Elèves.
18h00 : Fin des cours et détente.	17h00 : Fin des cours et détente.
18h45 : Dîner.	19h00 : Dîner.
19h30–21h30 : Détente	19h30–21h30 : Détente
22h00 : Extinction des feux.	22h00 : Extinction des feux.

Le programme des cours ne présente pas de sérieuses difficultés, mais les matières sont pour vous toutes nouvelles et nous vous conseillons d'étudier tous les jours très régulièrement. Là est le seul secret de votre succès.

Soyez toujours exacte aux rassemblements, de façon à ne pas gêner la bonne marche des cours et ne pas perturber l'emploi du temps.

DISCIPLINE

La vie en communauté et surtout la vie militaire exigent une discipline stricte. Cette discipline s'étend à des domaines les plus variés.

DISCIPLINE MILITAIRE

Vos cadres sont vos conseillers, vos guides, auxquels vous devez faire confiance et à qui vous pouvez vous adresser en toutes circonstances. Vous leur devez en contrepartie entière obéissance.

TENUE

Votre uniforme est le signe d'appartenance à l'Armée. Vous devez en être fiers. Portez-le avec dignité.

Voici quelques règles de tenue :

Veste toujours boutonnée : béret sur la tête ; cheveux courts ou relevés au-dessus de la nuque ; pas de bijoux (collier, bracelet, boucles d'oreilles) ; maquillage discret.

Vous devez le salut militaire à vos chefs. Ne l'oubliez pas !

LOGEMENT

Comme vous avez pu le constater, vos chambres sont propres et accueillantes. Montrez-vous aussi soigneuses que vos anciennes. Des servitudes ménagères vous seront d'ailleurs demandées pour l'entretien de vos logements. S'il vous arrive de détériorer quelque chose, prévenez immédiatement votre monitrice. Il vous est recommandé d'orner vos chambres et notamment vos cosy avec quelques objets personnels.

PROBLEMES ADMINISTRATIFS

LA SOLDE

Dès signature de votre engagement, vous percevrez une solde. Mais, n'étant pas payées en numéraire, vous devez avoir obligatoirement, soit un compte en banque, soit un compte chèque postal, soit un compte ouvert au trésor.

En cas de retard dans la perception de votre solde, vous devez vous adresser à votre monitrice qui vous dirigera vers les Services Administratifs.

LE COURRIER

Une boîte à lettres est mise à votre disposition à la porte du bureau de la vaguemestre. Deux levées du courrier, à 9h15 et 14h15, sont assurées par la vaguemestre. Votre adresse à l'école est celle-ci :

Mademoiselle DUPONT
2° Section – Ecole des P.F.A.T.
boîte Postale « K »
76 - Dieppe

LE TELEPHONE

Le téléphone de l'Ecole est exclusivement réservé au service, il ne vous est pas permis de vous en servir. Dans des cas graves, si vous recevez une communication téléphonique, le cadre de service en prend note, mais vous ne pourrez pas parler à votre correspondant.

PROBLEMES SOCIAUX

Malgré les amitiés nouvelles que vous rencontrerez à l'Ecole, il se peut que certains problèmes familiaux ou personnels, se posent à vous. Une assistante sociale venant de Rouen, tous les 2^{ème} vendredis de chaque mois, a pour mission de vous aider et de vous renseigner.

Ils vous appartient de demander à vos monitrices à être mise en rapport avec l'assistante sociale.

Si vous avez des ennuis momentanés d'argent, vous pouvez vous adresser à votre monitrice ou au Commandant du Groupement Instruction qui pourra vous donner un secours, à l'aide du Foyer.

CULTES

Vous avez la plus entière liberté pour observer le culte que vous pratiquez.

CULTE CATHOLIQUE

L'aumônier de l'Ecole, qui est un aumônier militaire, est également vicaire à la paroisse JANVAL à Dieppe.

Il célèbre la messe tous les mardis dans une petite chapelle installée à l'Ecole au 1^{er} étage (pièce 57).

Horaires des messes à la paroisse JANVAL :

- Messes Basses : 9h00, 9h45, 11h45.
- Grand-messe : 10h30.

CULTE PROTESTANT

L'aumônier militaire du culte protestant est le pasteur de la paroisse de Dieppe. Il vient rendre régulièrement visite aux Cadres et Elèves de l'Ecole.

Horaire de l'office au temple protestant de Dieppe (69, rue de la Barre) :

- Le dimanche à 10h00.

LES DISTRACTIONS

LE FOYER

Le foyer vous appartient et il n'existe que par vous et pour vous.

Vous y trouverez un comptoir de vente (biscuits, friandises, parfumerie, cigarettes, etc.), un bar, une salle de jeux (ping-pong, baby-foot), un poste radio et un électrophone. Un poste de télévision est installé salle n°28 au 1^{er} étage du bâtiment principal. Une bibliothèque et les journaux du jour sont à votre disposition au foyer.

Heures d'ouverture :

Tous les jours (sauf le samedi et le dimanche), après le repas de midi et le soir jusqu'à 21 heures. Il reste toujours ouvert pour les jeux et la télévision.

SORTIES – DETENTE

Souvent le mercredi après-midi et les veilles d'examen a lieu une promenade en car. Vous pourrez ainsi visiter la Normandie (Rouen, Fécamp, Etretat, Le Havre, etc.).

PERMISSIONS

Des permissions de spectacles peuvent vous être accordées le samedi ou le dimanche de 20h30 à 0h30. pour un spectacle déterminé, une permission exceptionnelle peut être accordée par le Commandant de l'Ecole.

PERMISSIONS DE DETENTE

Les dimanches et jours fériés, de 8h à 24h, à condition de ne pas vous éloigner d'un rayon de 100km.

SORTIES LIBRES

Tous les jours, selon un horaire qui vous sera indiqué compte tenu de l'emploi du temps en vigueur (été – hiver).

LA GARNISON

VOTRE VILLE DE GARNISON

Dieppe (26 427 habitants) est sur la Manche à l'embouchure de la rivière d'Arques.

Cité industrielle, port de pêche et de commerce, port de transit direct entre la France et l'Angleterre par Newhaven, Dieppe est aussi une station balnéaire et climatique.

Cette ville a un lourd passé historique et fut, à plusieurs reprises, complètement détruite. Pendant la guerre de 1939 -1945, elle fut le théâtre d'un débarquement allié qui, malheureusement, échoua et coûta la vie à bon nombre de soldats canadiens (19 août 1942).

En ce qui vous concerne, n'oubliez pas que Dieppe est une ville cosmopolite et qu'il n'est pas recommandé d'aller se promener la nuit sur le port.

N'oubliez pas non plus que la population dieppoise connaît l'École et qu'elle a les yeux fixés sur vous et vous juge.